

MYRIAM EL KHOMRI MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

CHRISTOPHE SIRUGUE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

www.travail-emploi.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 31 janvier 2017

Myriam El Khomri et Christophe Sirugue ont reçu la direction de VIVARTE

Myriam El Khomri et Christophe Sirugue ont reçu ce matin la direction de l'entreprise VIVARTE, au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

A cette occasion, et comme ils l'avaient déjà fait dans un courrier en date du 27 janvier dernier, ils ont exprimé leurs grandes inquiétudes sur l'avenir du groupe, exigé une plus grande transparence à l'égard des organisations syndicales et ont invité la direction à tenir une rencontre associant les syndicats et les actionnaires dans les meilleurs délais.

Les deux ministres ont rappelé la vigilance qui sera portée par les services de l'Etat en ce qui concerne les plans de reprise des personnels dans les projets de cession des enseignes envisagés, lors de leur présentation par les repreneurs aux institutions représentatives du personnel.

Ils ont invité la direction à leur communiquer officiellement les éléments de bilan relatifs aux quatre plans sociaux menés par le groupe en 2015, afin de vérifier les résultats obtenus en termes de reclassement des salariés concernés par ces licenciements, ainsi que l'avis des médecins du travail sur l'impact des restructurations à répétition de ces dernières années sur la santé des salariés. Ils ont également demandé aux représentants la communication la plus rapide et la plus détaillée possible des conditions d'utilisation des sommes provisionnées au titre du CICE.

Les accords devront impérativement comprendre des mesures sociales d'accompagnement au moins égales à celles des précédents plans en matière de la durée du congé de reclassement et les aides à la formation. Ils devront comprendre des mesures d'accompagnement de grande qualité, adaptées à la situation très diverse de chaque personne ainsi qu'à la situation de l'emploi des territoires diversement impactés. A cette fin, la direction est invitée à établir un diagnostic socio-professionnel des salariés appartenant aux catégories professionnelles concernées par le plan pour identifier clairement les freins à un retour rapide à l'emploi et d'adapter les mesures en conséquence.

Myriam El Khomri et Christophe Sirugue souhaitent également disposer des détails de la politique conduite par le groupe en matière de santé et sécurité au travail, et notamment en matière de prévention des risques psycho-sociaux des salariés réparties en de petites entités qui peuvent subir un fort un profond sentiment d'isolement face aux difficultés qui les menacent. Conformément à la réglementation en vigueur et pour une participation efficace, il a été rappelé que l'inspection du travail doit recevoir les informations nécessaires concernant l'ordre du jour et des informations conséquentes à l'appui de cet ordre du jour.

Enfin, il a été demandé à la direction de Vivarte qu'elle fournisse l'analyse qu'elle fera du projet alternatif porté par les représentants des salariés. Ce travail mérite assurément un examen approfondi afin que toutes les intelligences se conjuguent pour offrir au groupe Vivarte de vraies perspectives d'avenir.

Les ministres rappellent que l'ensemble des services de l'Etat, le CIRI en particulier, se tient prêt à contribuer à une solution d'ensemble dès lors que des moyens suffisants pour le développement de l'entreprise seraient dégagés et que l'entreprise présenterait un plan crédible de développement préservant au maximum l'emploi.

Contacts presse:

Cabinet de Myriam EL KHOMRI: 01 49 55 31 02 secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr Cabinet de Christophe SIRUGUE: 01 53 18 45 13 sec.sei-presse@cabinets.finances.gouv.fr